



Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le 25 MARS 2025
ID : 033-213302078-20250320-DELIB202514-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2025

DELIBERATION 2025.14 – CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) N°39 – MEDIATHEQUE ET N°49 – EQUIPEMENTS MEDIATHEQUE

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	13 MARS 2025
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	20 MARS 2025
Conseillers présents	18	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	26	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE - Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		X		M Laurent de LAUNAY
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		M Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe		X		M Arnaud GANNE
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM		X		M Joel MASSY
SARRAZIN Anne-Marie, CM			X	Absente excusée
PRUVOST Gilles, CM		X		Mme Karyn LARGOUE
BEAUCHENE Natacha CM		X		Mme Natacha BEAUCHENE
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUE Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme Caroline GUIRIEC
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM		X		Mme Aline FONTAINE
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM			X	Absent excusé
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Délibération 2025.14

CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP-CP) N° 39 – MEDIATHEQUE et N°49 – EQUIPEMENTS MEDIATHEQUE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 16 novembre 2023 de mise en place d'un règlement budgétaire et financier au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu la délibération n°2024.26 du 11 avril 2024 portant autorisation de programme et crédits de paiement ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 31 janvier 2025,

Considérant l'autorisation de programme n°39 – Médiathèque ouverte pour un montant de 2 676 350,00€, à ce jour finalisée ;

Considérant l'autorisation de programme n°49 – Equipements Médiathèque ouverte pour un montant de 583 000,00€, à ce jour finalisée ;

Pour rappel, les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de la commune de voter la clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour ces projets, avec la réalisation financière suivante.

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CREDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)					
N°39 Médiathèque Opération 39	2 662 164,15€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
		64 645,37€	28 843,12€	180 541€	2 048 217,94€	318 113,49€	21 804,19€
RECETTES		Autofinancement	Acompte subvention DRAC	Solde subvention DRAC	Subvention Département - autofinancement et emprunt	Autofinancement et subvention	Autofinancement

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CRÉDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)		
N°49 Equipements Médiathèque Opération 49	582 790,52€	2022	2023	2024
		167060,39€	402 891,46€	12 838,67€
RECETTES		Subvention et emprunt	Subvention, emprunt, autofinancement	Autofinancement

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la clôture des AP/CP N°39 et 49 susvisées.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de M. Yannick CLAVIER, Conseiller Municipal délégué et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés 26 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- ACTE la clôture des AP-CP n° 39 et 49 visées ci-dessus,

Publiée le
 Le Secrétaire de séance,

MS

Clément MEZERGUE

Fait à Izon, 20 Mars 2025
 Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.